

## PÔLE SANTÉ RÉUNION PUBLIQUE



# vendredi **21 septembre** 2018 à **20h00** à la salle polyvalente

Présentation conjointe par le Maire et les Professionnels de santé



- 1. Historique
- 2. Présentation de l'association de professionnels de Santé
- 3. Présentation du Projet de Pôle Santé
- 4. Aspect règlementaire
- 5. Avancement du Projet de construction

**QUESTIONS / RÉPONSES** 

#### 1. Historique

- 2. Présentation de l'association de professionnels de Santé
- 3. Présentation du Projet de Pôle Santé
- 4. Aspect règlementaire
- 5. Avancement du Projet de construction



#### ☐ Conseil Municipal du 18 Juin 2015 :

- Création d'un groupe de travail
  - Les professionnels de santé
  - ➤ Les élus :
    André LE CORRE,
    Yvette LÉNA,
    Jean-Paul SYLVESTRE,
    Béatrice LE LAY,
    Jeannine HÉMERY
    et Yannick LE GOFF
    - → Voté à l'unanimité

☐ Résultat du groupe de travail :

Analyse des sites potentiels pour le projet de Maison de Santé

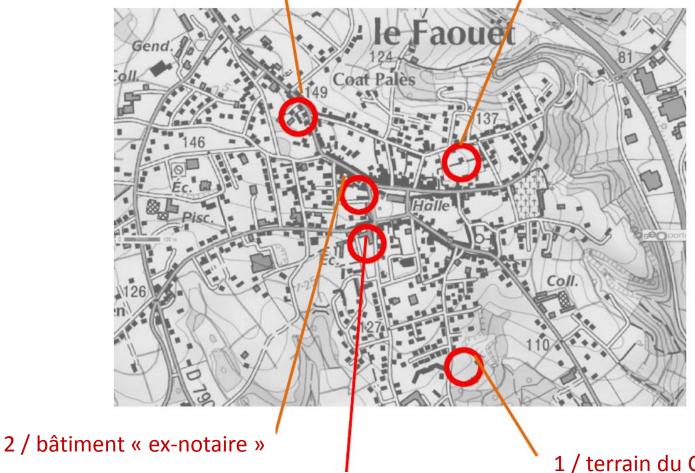
5 sites examinés

- → Le terrain du CCAS proche du Centre Hospitalier
- → Le terrain/bâtiment « ex-notaire »
- → Le terrain dit « du Château »
- → Le terrain/bâtiment de l'ancien collège public des Filles
- → Bâtiment des Ursulines et son terrain rue de St Fiacre



4 / Bâtiments ancien collège public rue Mal LECLERC

3 / terrain dit « du château »



5 / bâtiment des Ursulines et son terrain rue de St Fiacre

1 / terrain du CCAS proche du Centre Hospitalier

☐ Résultat du groupe de travail :

Les 4 premiers sites ont été écartés, les arguments principaux étant :

- → Éloignement important du centre-ville
- → Manque de visibilité
- → Sécurité des utilisateurs difficile à assurer (Public et le personnel)
- **→** Coût des travaux plus important pour le bâtiment « ex-notaire » **→** Environ + 30%



☐ Résultat du groupe de travail :

Analyse du 5<sup>ème</sup> site

- → 2 possibilité d'implantation
- → Le bâtiment « ex-cantine »
- **→** Le terrain rue de St Fiacre



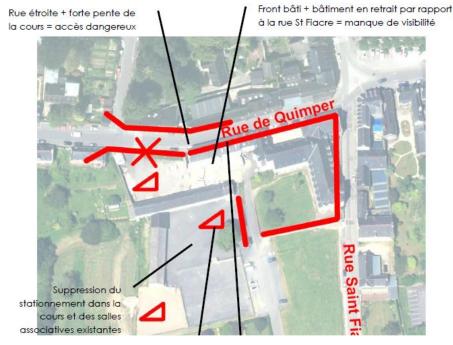


#### A+/Avantages du site de l'ancien bâtiment des Ursulines :

Utilisation de bâtiment existant -> économie de foncier



#### A-/ Contraintes du site de l'ancien bâtiment des Ursulines :



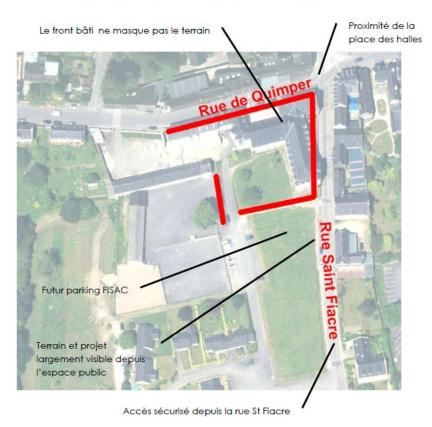
A - /

- Forte pente d'un bout à l'autre du bâtiment → accessibilité PMR difficile
- Bâtiment long et étroit pouvant difficilement répondre aux besoins, fonctionnement interne difficile
- État des réseaux anciens 

  nécessité d'extensions de réseaux
- Risques forts de surcoûts pour répondre aux nouvelles exigences sismiques (Eurocode 8)
- Études complémentaires à faire : études de sols, fondations, honoraires supplémentaires
- Difficultés pour maîtriser les coûts



#### B+/Avantages du site le long de la rue Saint Fiacre :



B + / • Terrain et projet visible → sécurité d'usage

Proximité immédiate de la place des Halles et des commerces

- Axe passant vers l'Hôpital
- Terrain facilement accessible
- Cohérence urbaine de cette implantation
- Mutualisation possible du parking
- Parking complémentaire existant (ancienne école du Sacré-Cœur)
- Tous les réseaux sont existants (EU, BT, AEP, EP, Télécom)
- Possibilité d'extension (réserve foncière)
- Projet neuf → maîtrise des coûts

#### B-/Contraintes du site le long de la rue Saint Fiacre :

Utilisation d'un espace vide et polyvalent en centre-ville.





#### ☐ Conseil Municipal du 21 Janvier 2016 :

- Validation de l'emplacement du pôle santé
  - ✓ 5 sites repérés et étudiés
  - ✓ Présentation de l'analyse des sites faite par le groupe de travail : Avantages et Inconvénients
  - ✓ Validation de l'emplacement : terre-plein enherbé rue de St Fiacre → 17 voix pour, 4 abstentions (le groupe Vivre ensemble qui aurait souhaité une implantation plus proche du Centre Hospitalier), Yannick LE GOFF ayant souhaité de ne pas participer au vote

#### → AUCUNE voix contre



- ☐ Conseil Municipal du 23 Février 2017 :
  - Plan de financement et demandes de subventions
    - ✓ Montant estimé en phase Avant-Projet Sommaire → 1.861.800 TTC
    - ✓ Demandes de subventions auprès de la Région, l'Etat, le Département et Roi Morvan Communauté
    - → 22 voix pour, 1 abstention



#### ☐ Conseil Municipal du 8 Mars 2018 :

- Validation de l'Avant-Projet Définitif (APD), des demandes de subventions et dépôt du permis de construire
  - ✓ Montant en phase APD
    - **→** 1.786.500 H.T soit 2.143.800 € TTC
  - ✓ Demandes de subventions auprès de la Région, l'Etat, le Département et Roi Morvan Communauté
  - → 16 voix pour, 4 abstentions

Nota : Pierre POULIQUEN ne participant pas au débat ni au vote compte tenu que son épouse fait partie de l'association des professionnels de santé

- ☐ Projet fait dans la concertation :
  - → Un projet qui était au cœur de notre programme pour les élections de 2014
  - → Un projet qui a été étudié par un groupe de travail ouvert
  - → Un projet qui a été largement débattu lors de plusieurs Conseils
  - → Un projet dont le comité de pilotage intègre aussi les communes voisines (Lanvénégen, Meslan, Berné, Priziac, Guiscriff ET Langonnet)
  - → Un projet essentiel pour l'avenir de notre territoire
  - → Un projet très soutenu par la Région et l'État

- 1. Historique
- 2. Présentation de l'association de professionnels de Santé
- 3. Présentation du Projet de Pôle Santé
- 4. Aspect règlementaire
- 5. Avancement du Projet de construction





## L'association



# Le projet d'organisation de la santé validé par l'A.R.S en Juin 2014



Projet de santé des professionnels de santé du « canton » de Le Faouët et de la commune de Langonnet

- 1. Historique
- 2. Présentation de l'association de professionnels de Santé
- 3. Présentation du Projet de Pôle Santé
- 4. Aspect règlementaire
- 5. Avancement du Projet de construction

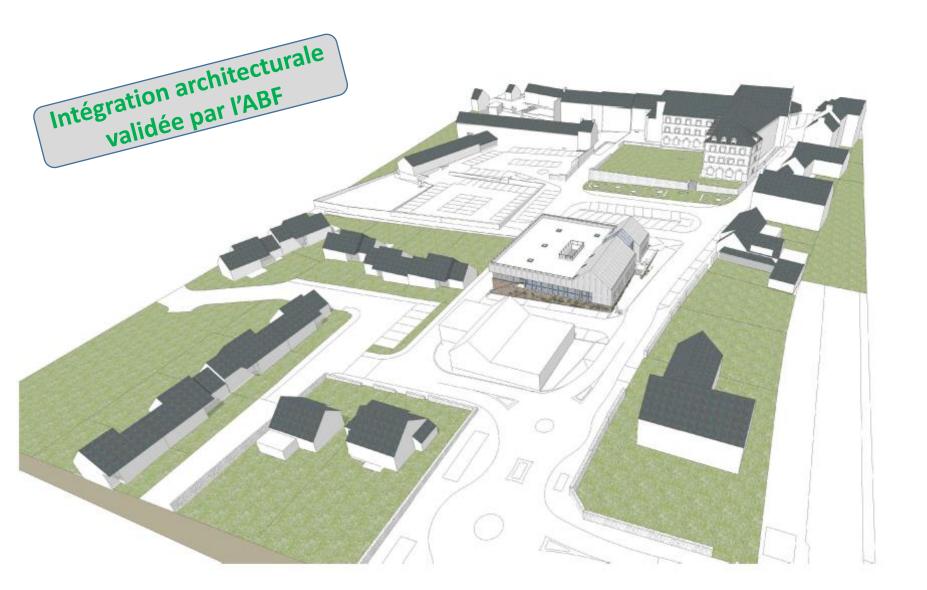


Un besoin de plus de 800 m² de surface utile pour accueillir les professionnels de santé :

- Accueil médecins
- 4 cabinets Médecins
- 1 cabinet « médecin » disponible
- 1 cabinet Psychologue
- 2 cabinets d'Infirmiers
- 1 Podologue
- 1 espace Kiné (pour 2 professionnels)
- 1 cabinet Orthophoniste
- 1 cabinet Ostéopathe
- 3 cabinets Thérapeutes
- 1 espace « libre » pour Dentiste ? ou autre
- les salles d'attente
- 1 studio « stagiaire »
- 1 salle de réunion

Ν°	Type Locaux	Surface utile	Surface utile
Niveo	I I I I I I I I I I I I I I I I I I I	PRO 1	PRO 1
٩.1	Hall / Accueil / attente	17,4	17,4
٩.2	Accueil médecin	11,4	11,4
1.3	Cabinet médecin (Bureau/consultation/rgt)	22,0	22,0
٨.4	Cabinet médecin (Bureau/consultation/rgt)	22,0	22,0
۸.5	Cabinet médecin (Bureau/consultation/rgt)	22,0	22,0
A.6	Cabinet médecin (Bureau/consultation/rgt)	22,0	22,0
A.7	Cabinet médecin (Bureau/consultation/rgt)	22,0	22,0
A.8	Cabinet Psychologue	18,8	18,8
A.9	Salle attente annexe Médecins	13,6	13,6
A.10	Salle attente annexe Médecins	13,5	13,5
A.12	Cabinet infirmier (Bureau/consultation/rgt)	26,8	26,8
A.13	Cabinet infirmier (Bureau/consultation/rgt)	27,1	27,1
A.14	Attente infirmiers	2,4	2.4
A.15	Podologue - salle de soin	29,1	29.1
A.16	Podologue - Atelier	10,3	10,3
A.17	Attente podologue	6,4	6.4
A.18	Cabinet Thérapeute (Bureau/consultation/rgt)	21,9	21,9
A.19	Cabinet Thérapeute (Bureau/consultation/rgt)  Cabinet Thérapeute (Bureau/consultation/rgt)	10,4	10,4
A.20		10,3	10,3
	Cabinet Thérapeute (Bureau/consultation/rgt)		
A.21	Cabinet Ostéo (Bureau/consultation/rgt)	21,5	21,5
A.22	Salle attente - Ostéo / Thérapeute	22,9	22,9
A.23	Kiné 1 - Bureau	14,6	14,6
A.24	Kiné 2 - petite salle de soins	10,0	10,0
A.25	Kiné 3 - petite salle de soins	10,0	10,0
A.26	Kiné - Grande salle de soin:	35,6	35,6
A.27	Rangement Kiné	1,2	7,0
A.28	Salle attente Kiné	6,5	6,5
A.29	Dégagement Kiné	6,0	6,0
A.30	Cabinet orthophoniste	24,0	24,0
A.31	Local libre	48,6	48,6
B,1	WC public 01	3,8	3,8
B,2	WC public 02	3,9	3,9
В,3	WC public 03	4,2	4,2
B,4	WC personnel	2,3	2,3
B,5	WC personnel	2,5	2,5
В,6	WC personnel	2,4	2,4
B,8	TGBT	1,1	1,1
В,9	Local Ménage	4,6	4,6
C.1	SAS	6,6	6,6
C.2	Circulation	28,2	28,2
C.3	Circulation	54,0	54,0
C.4	Dégagement escalier RdC - R+1	2,1	2,1
J	sous total S.U. RdC	646,0	651,8
Niver	uux N+1	040,0	031,0
A.32	Salle de pause compris placard baie info	32,0	41,5
A.33	Studio	14,3	18,5
A.34	SdE studio	6,0	7,6
A,35	Dégagement studio	4,3	5,7
В,7	WC personnel	1,7	1,7
A.11	Archives	7,1	9.0
C.5	Dégagement	16,1	21,1
B,10	Local Technique	25,6	36,4
0,10	sous total S.U. N+1	107,1	141,5
Niveo	1 3003 10101 3.0. 1411 1 10x N-1	107,1	141,5
B,11	Local déchets	6,0	6,6
	Local PAC	4,7	4,7
	sous total S.U. N-1	10.7	11.3
' - t '	Surfaces Projet (niveau RDC, sous sol et combles)	763,8	804,6







Intégration architecturale validée par l'ABF





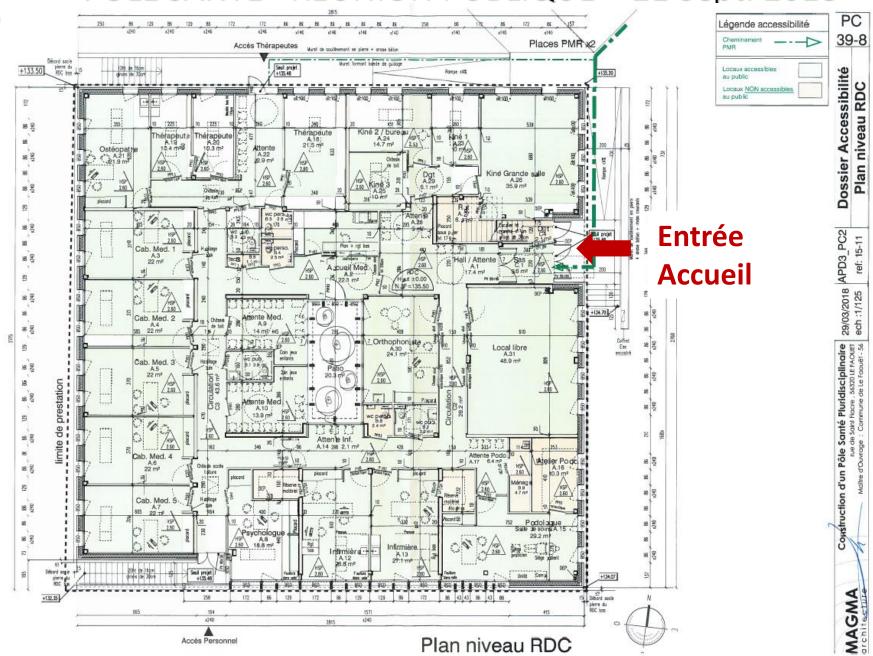




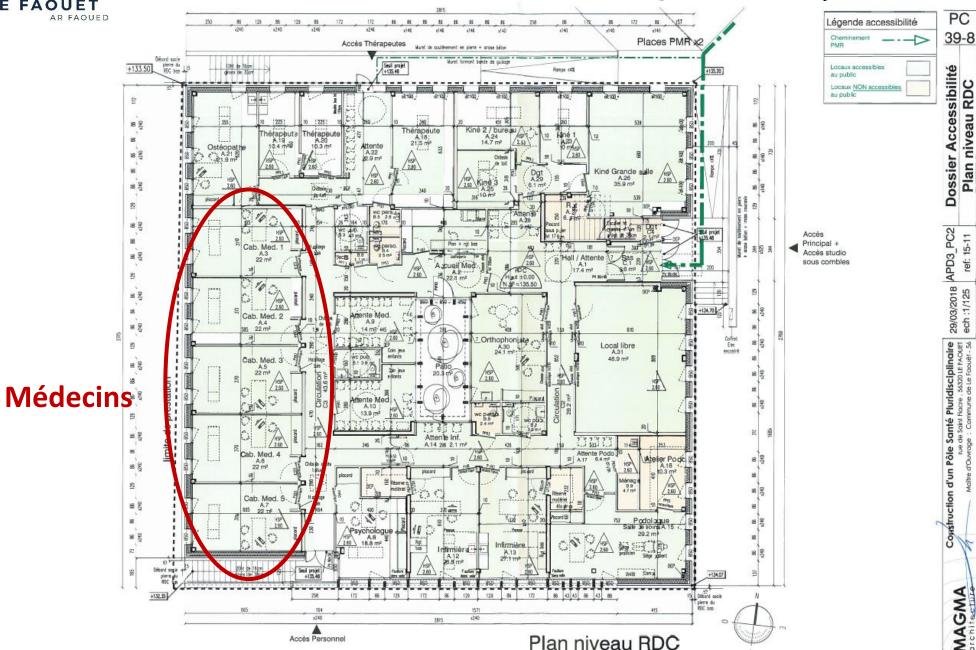




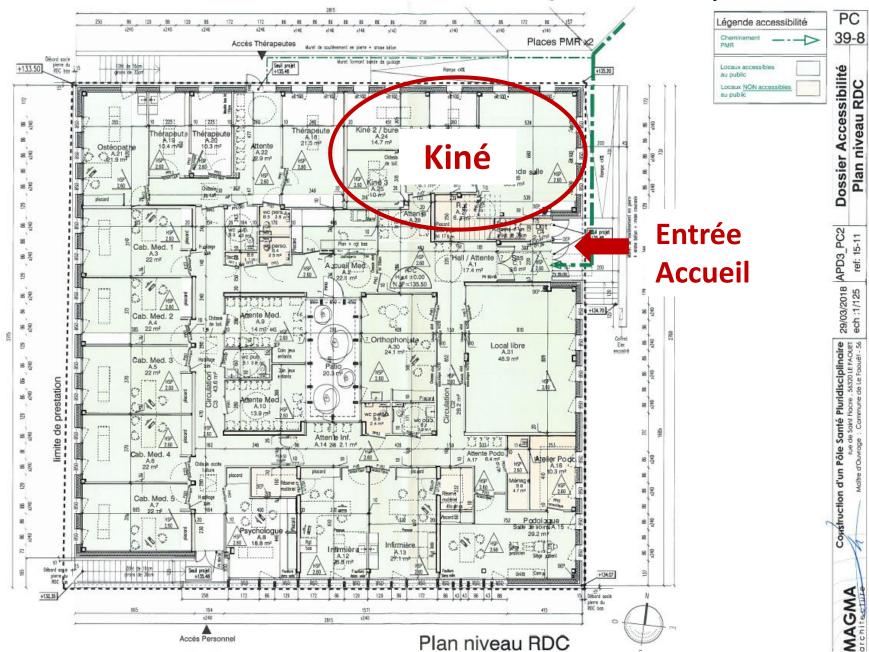




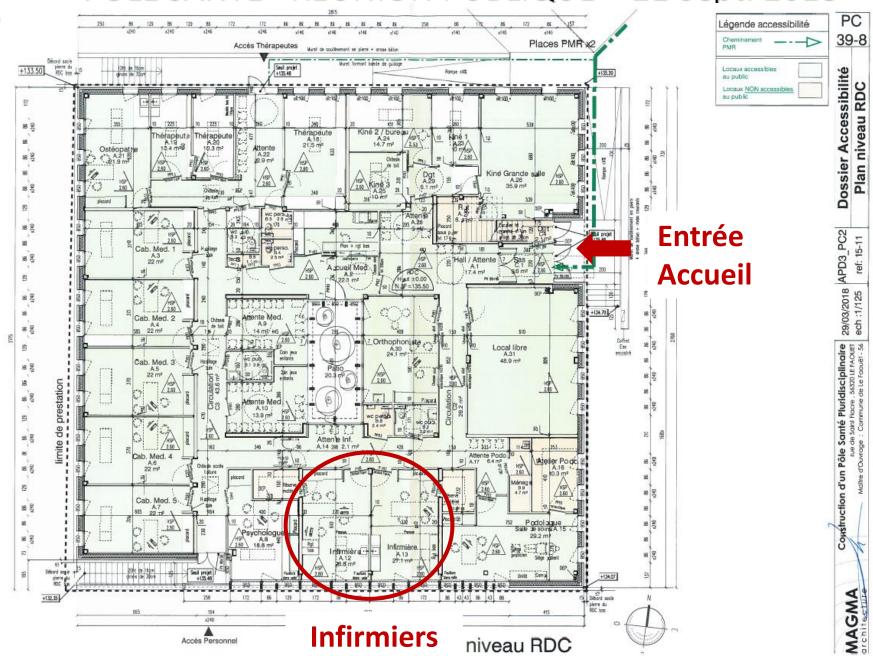




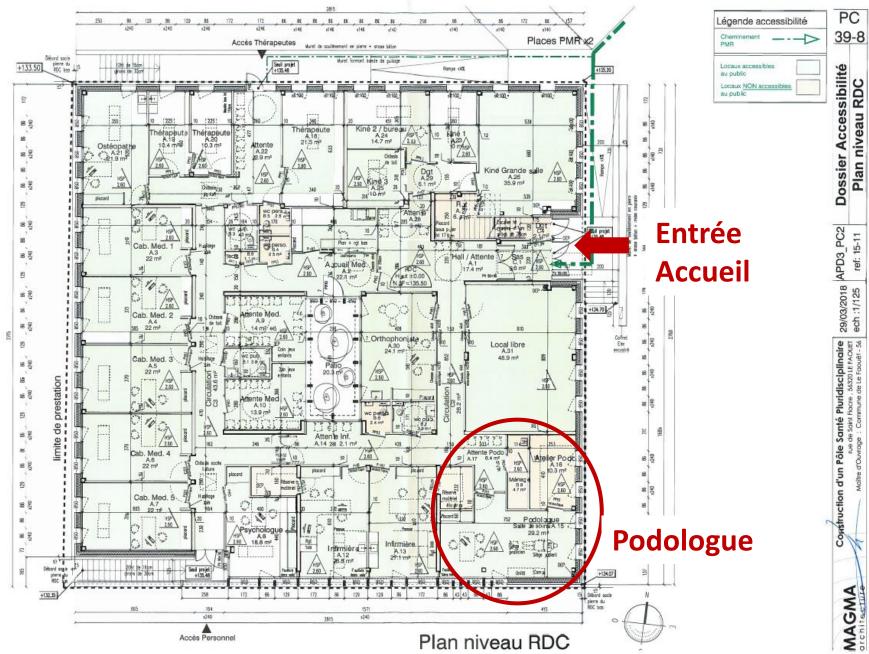




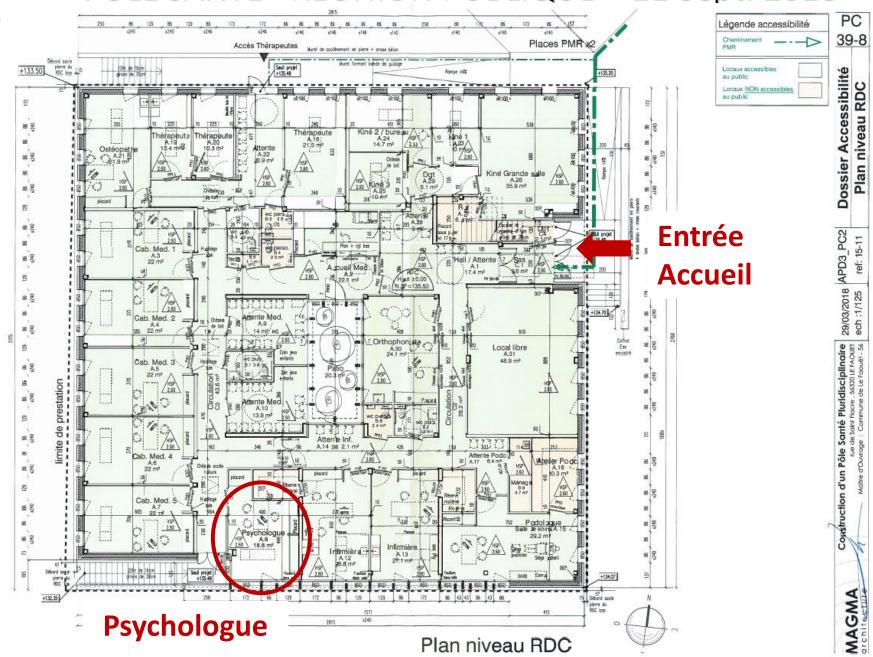




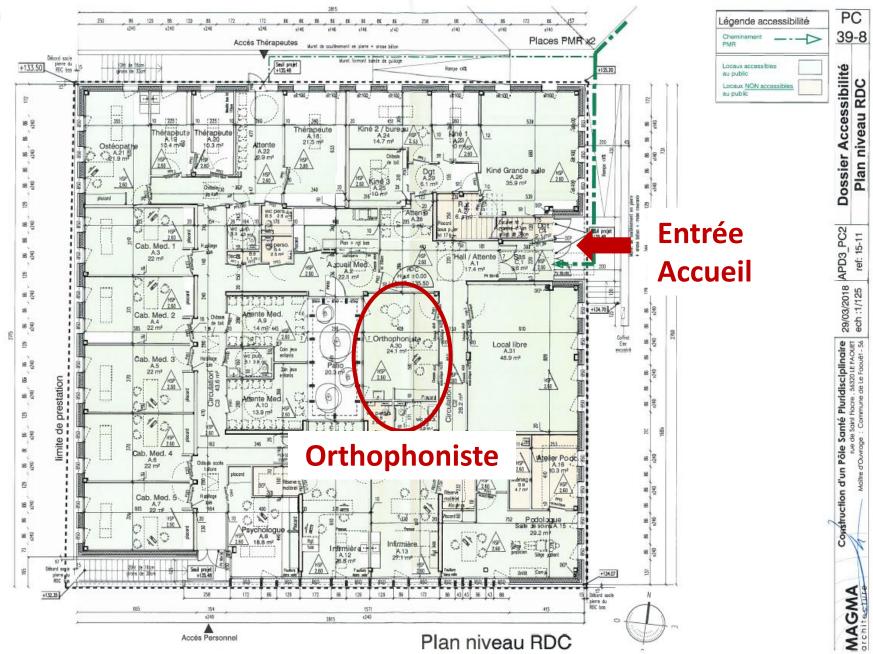




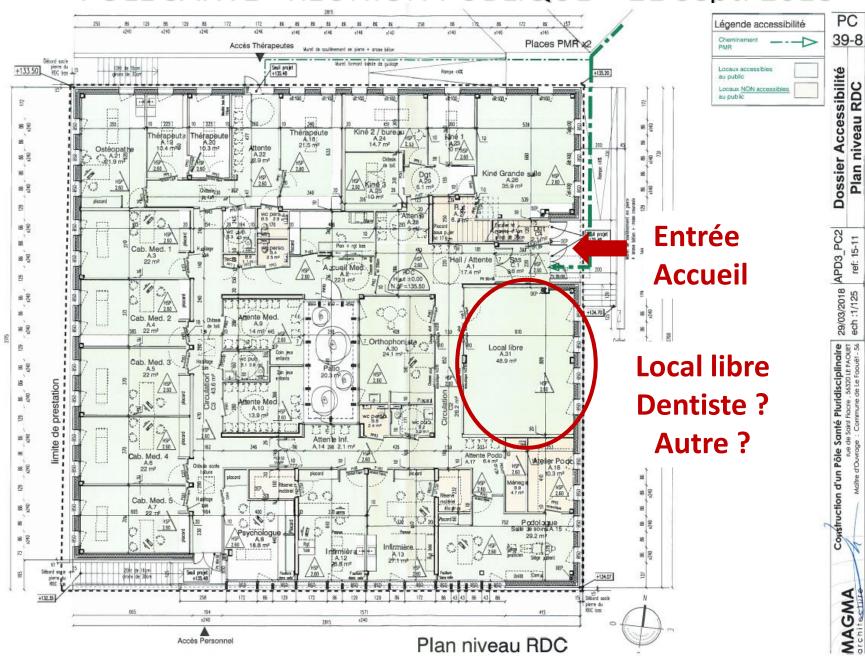




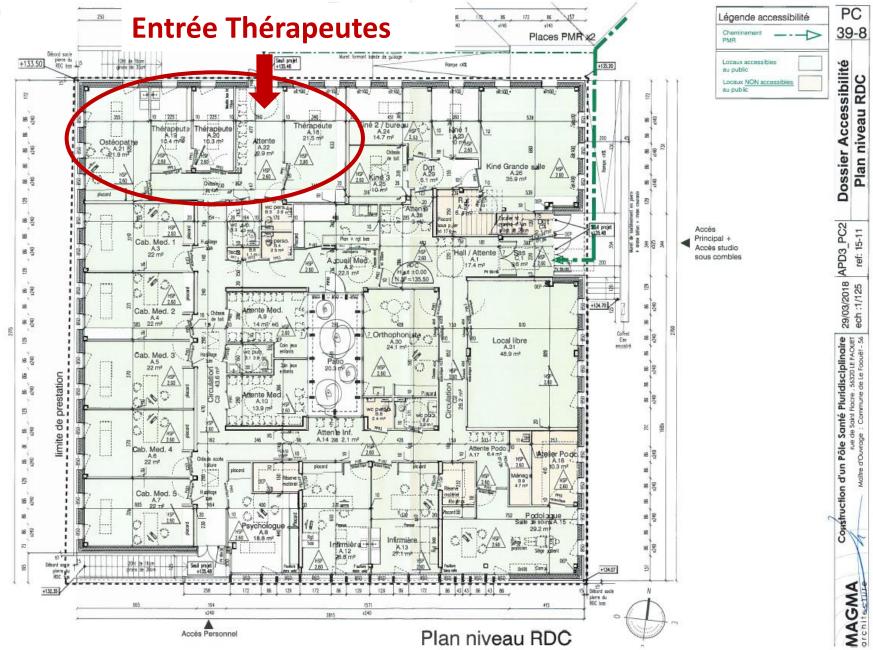




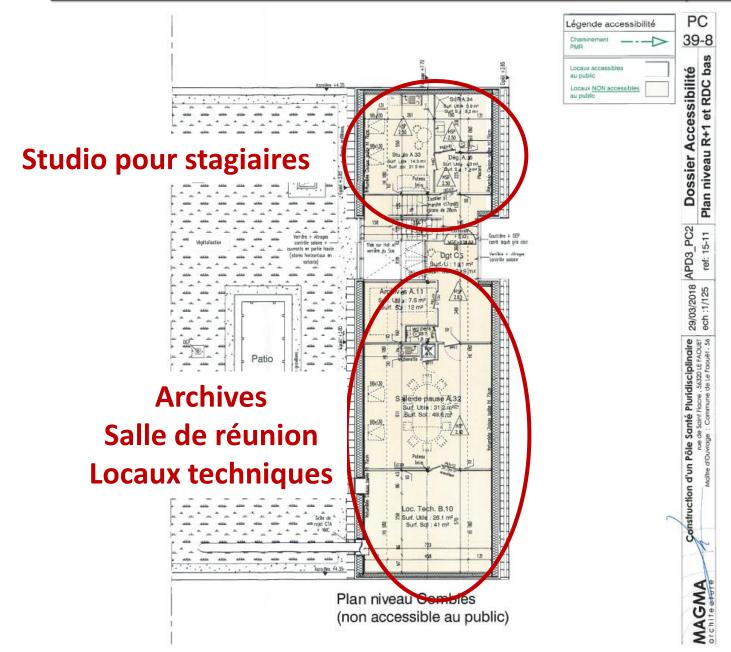










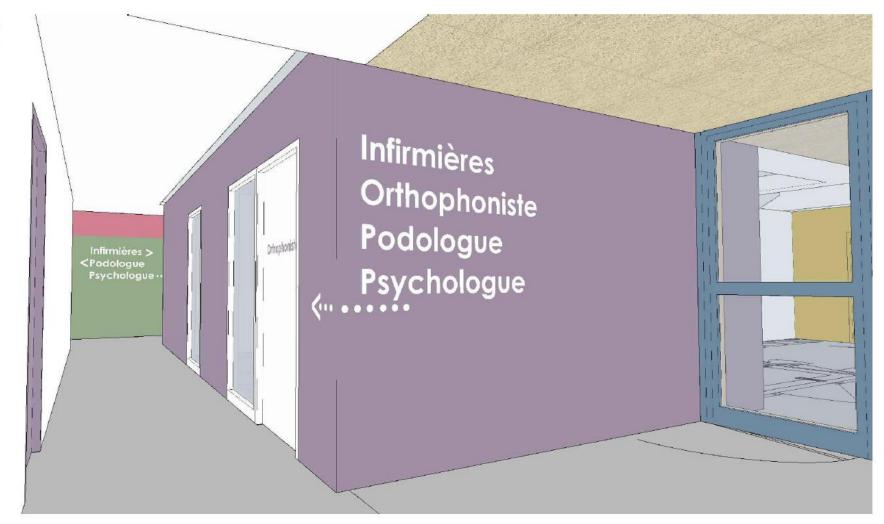






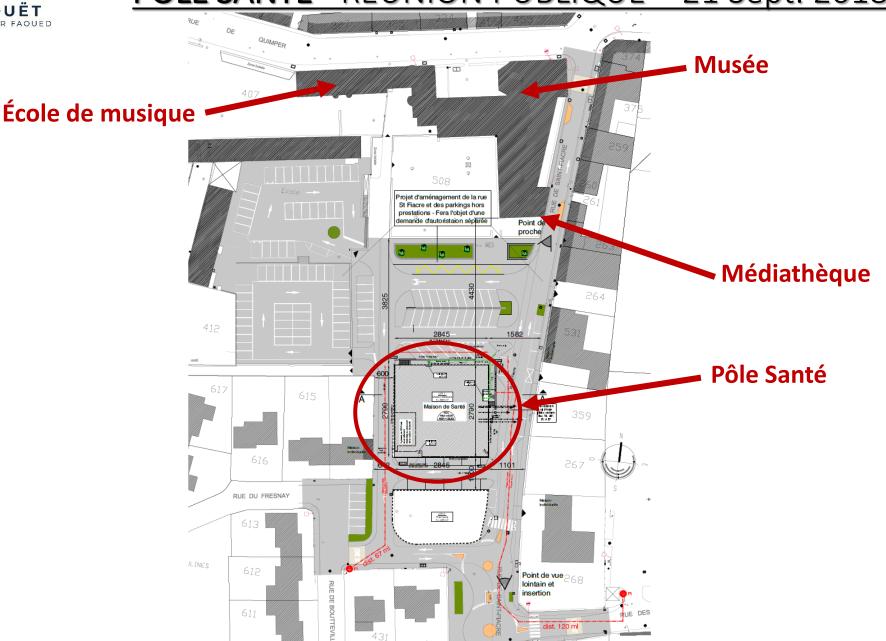
Perspective Hall entrée



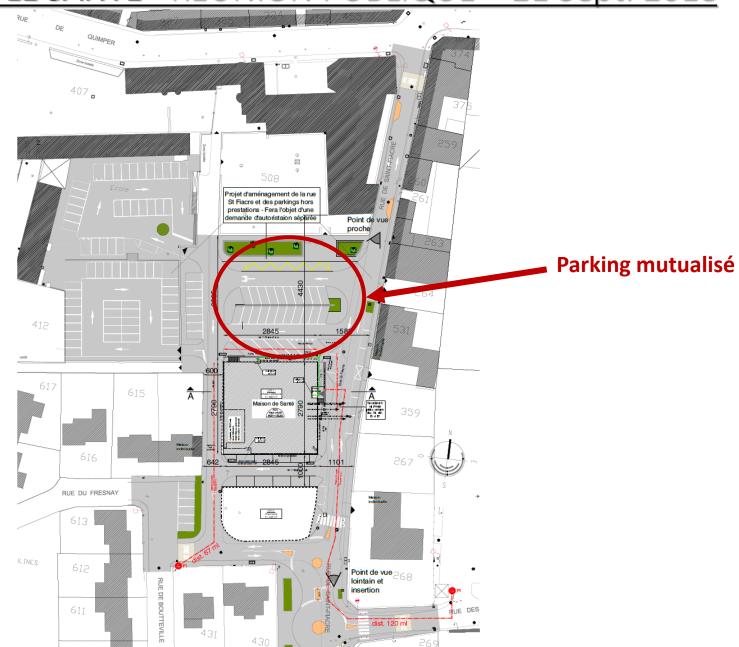


Perspective Hall entrée



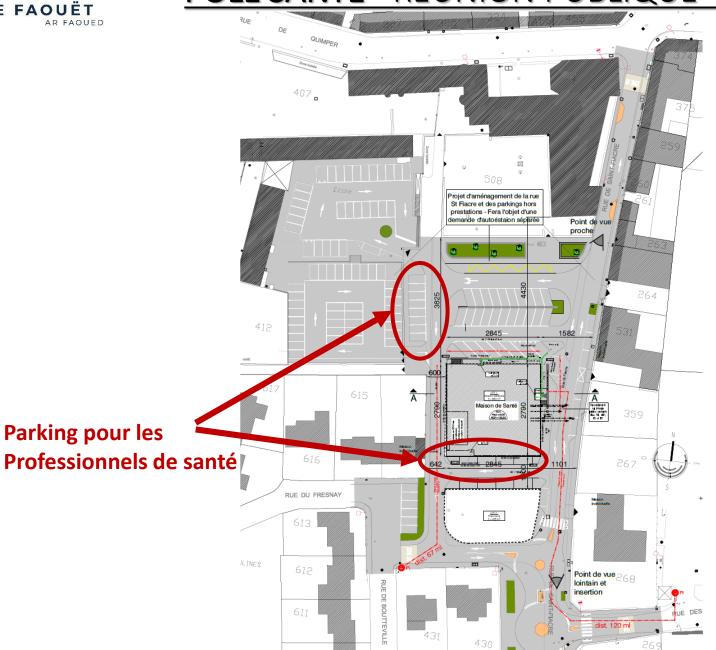








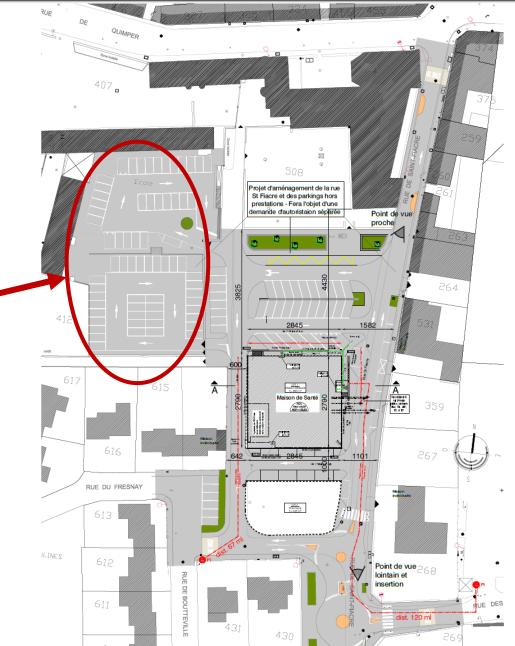
**Parking pour les** 





**Parking** 

complémentaire



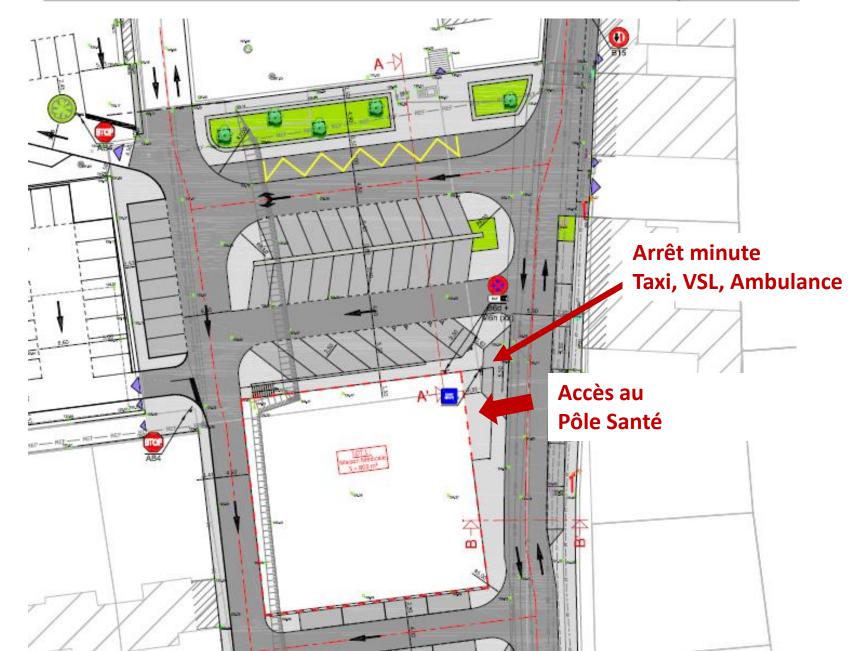




#### Aménagement de la partie haute de la rue de St Fiacre

- Casser la vitesse des voitures
- > Aménager un parking « mutualisé » en centre-ville
  - Pôle santé,
  - Musée,
  - Médiathèque,
  - Commerces de la place des Halles, surtout pour les jours de marché.
- Sécuriser la sortie de la rue des écoles et des Ursulines

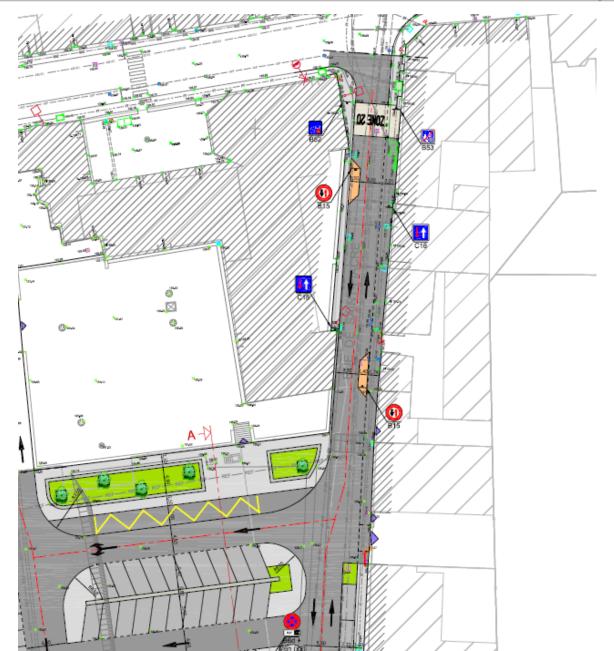














- 1. Historique
- 2. Présentation de l'association de professionnels de Santé
- 3. Présentation du Projet de Pôle Santé
- 4. Aspect règlementaire
- 5. Avancement du Projet de construction



#### ➤ CODE de L'URBANISME - loi NOTRE etc...

#### 1. ACCESSIBILITÉ

- Bâtiment accessible, stationnement de proximité
- Mutualisation des parkings (Pôle Santé, école de musique, Musée, médiathèque..)

#### 2. DENSIFICATION

- Éviter l'étalement urbain → construire en priorité dans la zone urbanisée
- Éviter le gaspillage du Foncier → utiliser d'abord l'espace disponible et viabilisé

#### 3. REDYNAMISATION des CENTRE-VILLES et CENTRE-BOURG

- Appel à Projet RÉGION / ÉTAT → 6 volets prioritaires
  - ✓ Accès aux services et aux soins → garder et faire venir des professionnels de santé
  - ✓ Revitalisation des bourgs centres → ne pas éparpiller les services publics
  - ✓ Attractivité des territoires → équipements publics (Santé, Sport , Loisirs ..), commerces et entreprises
  - ✓ Cohésion sociale
  - ✓ Mobilité → centralité de la place des Halles, convergence des transports
  - ✓ Transition écologique → bâtiment neuf plus économe en énergie



#### **CODE du PATRIMOINE**

- 1. Respect des exigences des Architectes des Bâtiments de France (ABF)
- 2. Projet présenté en phase Esquisse à l'ABF pour obtenir leurs orientations
- 3. Demande de Permis de Construire analysé 2 fois par les services de l'ABF de Vannes
- 4. Avis identique des 2 Architectes de l'ABF → FAVORABLE
- 5. Prise en compte de leur observation dans le projet final (PRO)

#### > CODE de la CONSTRUCTION

- 1. Accessibilité
- 2. Sécurité (établissement recevant du public)
- 3. Règlementation thermique en vigueur 

  bâtiment très économe en énergie

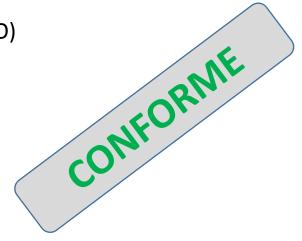


#### CODE du PATRIMOINE

- 1. Respect des exigences des Architectes des Bâtiments de France (ABF)
- 2. Projet présenté en phase Esquisse à l'ABF pour obtenir leurs orientations
- 3. Demande de Permis de Construire analysé 2 fois par les services de l'ABF de Vannes
- 4. Avis identique des 2 Architectes de l'ABF → FAVORABLE
- 5. Prise en compte de leur observation dans le projet final (PRO)

#### CODE de la CONSTRUCTION

- 1. Accessibilité
- 2. Sécurité (établissement recevant du public)
- 3. Règlementation thermique en vigueur bâtiment très économe en énergie







#### Ministère de la Culture

Vannes, le 3 juillet 2018

56600 LANESTER

L'Architecte des bâtiments de France

à

Madame Elodie MARTINIE-COUSTY Présidente d'UMIVEM Le Mané Réponse au recours gracieux de l'association UMIVEM de Lanester

Ce projet a été étudié avec attention au regard de la sensibilité patrimoniale des lieux dans lequel il s'inscrit. Présenté en phase esquisse à mon prédécesseur une attention particulière a été demandée concernant son implantation afin de dégager au maximum le pignon Sud du Musée depuis la rue Saint Fiacre. L'espace aujourd'hui libre de construction par sa situation en coeur de bourg permet une opération de densification tout en assurant une respiration suffisante (environ 45 m. du bâtiment existant) qui pourra être traitée à terme comme un parvis. Ces aménagements extérieurs feront l'objet d'échanges avec la mairie pour affiner le projet et garantir la mise en valeur de cet espace de transitition entre le couvent des Ursulines et le projet de maison de santé.

Du point de vue de la volumétrie générale, l'ensemble a été conçu afin de respecter rue Saint-Fiacre la typologie des constructions traditionnelles environnantes en présentant une partie avec un toit à double pente. La partie Ouest en toiture terrasse respecte l'épannelage des constructions voisines. Le traitement de la toiture végétalisé permettra de réduire l'impact de l'ouvrage et d'améliorer sa perception depuis le couvent des Ursulines.

Du point de vue de la volumétrie générale, l'ensemble a été conçu afin de respecter rue Saint-Fiacre la typologie des constructions traditionnelles environnantes en présentant une partie avec un toit à double pente. La partie Ouest en toiture terrasse respecte l'épannelage des constructions voisines. Le traitement de la toiture végétalisé permettra de réduire l'impact de l'ouvrage et d'améliorer sa perception depuis le couvent des Ursulines.

En conséquence, je vous informe avoir émis dans la continuité du travail engagé avec la mairie un avis favorable à ce projet de création architecturale, au sens de la loi du 3 janvier 1977, comme une expression de la culture; « la création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion dans le milieu environnant, le respect du paysage naturel et urbain ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public ».

Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne

Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Morbihan



- 1. Historique
- 2. Présentation de l'association de professionnels de Santé
- 3. Présentation du Projet de Pôle Santé
- 4. Aspect règlementaire
- 5. Avancement du Projet de construction



#### > PERMIS de CONSTRUIRE

- 1. Validé par l'Architecte des Bâtiments de France (ABF)
- 2. Validé en commission « Accessibilité »
- 3. Validé en commission « Sécurité »
- 4. Délivré le 26 juin 2018

#### PROJET

- 1. Dossier « PRO » transmis au Contrôleur Technique pour avis
- 2. Dossier de consultation des entreprises (DCE) → tout début Octobre
- 3. Démarrage des travaux courant Décembre 2018
- 4. 12 mois de travaux



#### ASPECT FINANCIER

- 1. Demandes de subventions faites : État (OK) , RM Com (OK)
- 2. Derniers éléments à transmettre à la Région → montant des loyers
- 3. Complément de dossier pour le Conseil Départemental 56 → montants exact des travaux (DCE)
  - → 50% de subvention , le reste est financé par un emprunt spécifique
- Montant du loyer à valider avec les professionnels de santé (pour couvrir les 50% restant)
- > 1 seule location auprès d'une SCM (Société Civile de Moyen crée par les professionnels de santé)
- ➤ Le loyer annuel couvre :
  - → le capital de l'emprunt (annuité)
  - → le montant des intérêts d'emprunt
  - → la provision pour les frais d'entretien annuel et, du Gros entretien à 10 ans et 20 ans



Calcul amortissement Maison de Santé

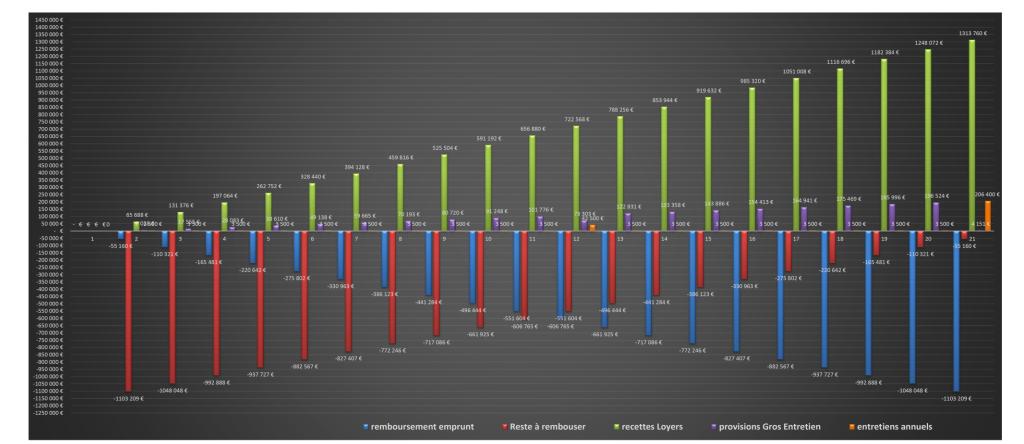
Calcul promotion immobilière\_location totale\_2018\_09\_21

montant de l'emprunt	940 000 €	47000	loyer mensuel / m²	6,80€
taux	1,6%		m² loués	805
durée de l'emprunt	20	ans	entretiens annuels	3 500 €
intérêts d'emprunt	163 209 €		Gros Entretien 10 ans	39 000 €
coût total	1 103 209 €		Gros Entretien 20 ans	202 900 €
annuité (constante)	55 160 €		annuité des loyers	65 688 €

entretien des revètements de sols, murs, peintures, etc..

étanchéité toit terrasse + 10 % menuiseries ext. + 10% cloisons (réparations) + 10% revètements sol + 100% peintures + nettoyage + 20% chauffage, plomberie et elec , +5% bardage

année	2019		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039
remboursement emprunt	-	€ -	55 160 €	- 110 321 € -	165 481 € -	220 642 € -	275 802 € -	330 963 € -	386 123 €	- 441 284 € -	496 444€ -	551 604 € -	606 765 €	661 925 €	- 717 086 € -	772 246 € -	827 407 €	- 882 567 €	- 937 727 €	992 888 €	-1 048 048 €	-1 103 209 €
Reste à rembouser	-	€ -	1 103 209 €	-1 048 048 € -	992 888 € -	937 727 € -	882 567 € -	827 407 € -	772 246 €	- 717 086 € -	- 661 925 € -	606 765 € -	551 604 €	496 444 €	- 441 284 € -	386 123 € -	330 963 €	- 275 802 €	- 220 642 €	165 481 €	- 110 321 €	- 55 160 €
recettes Loyers	-	€	65 688 €	131 376 €	197 064 €	262 752 €	328 440 €	394 128 €	459 816 €	525 504 €	591 192€	656 880 €	722 568 €	788 256 €	853 944 €	919 632 €	985 320 €	1 051 008 €	1 116 696 €	1 182 384€	1 248 072 €	1 313 760 €
provisions Gros Entretien	-	€	7 028 €	17 555 €	28 083 €	38 610 €	49 138 €	59 665 €	70 193 €	80 720 €	91 248 €	101 776 €	73 303 €	122 831 €	133 358 €	143 886 €	154 413 €	164 941 €	175 469 €	185 996 €	196 524 €	4 151 €
entretiens annuels		0	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	42 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	206 400 €
												L	GE 10 ans								l	GE 20 ans





# QUESTIONS / RÉPONSES